

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE CAPINGHEM

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2026

Date de la convocation Le 03 septembre 2026	
	
EFFECTIF LEGAL :	23
EFFECTIF EN EXERCICE :	23
EFFECTIF VOTANT :	22

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre à dix-neuf heure, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à l'espace Masselot, sous la présidence de Vincent DUCOURAU, maire de Capinghem,

Etaient présents DUCOURAU Vincent, WIDHEN Thierry, HAUTCOEUR Sophie, TRICOIT Antoine, CATTOEN Eugénie, LAURENCE Sandrine, VAN LAETHEM Francis, BOITELLE Philippe, OUDAERT Ghyslaine, TRAPASSO Graziella, PUJOL Lionel, VASSEUR Etienne, DENUÉ Natacha, DE BOIS Amandine, DIDDEN Allison, CAPILLIEZ Mickael, INGOUF François, FEDERICO Louis.

Etaient absents : BILLOIR Marianne.

Ont donné pouvoir : LIETARD Guillaume pouvoir à HAUTCOEUR Sophie, FICHELLIE Marie-Claude pouvoir à TRICOIT Antoine, LACRAMPE Thibault pouvoir à WIDHEN Thierry, PRUVOST Ingrid pouvoir à CATTOEN Eugénie.

Quorum : Atteint

Secrétaire de séance : FEDERICO Louis

OBJET : Désignation des représentants de la commune de Capinghem à l'agence iNord

Numéro de la délibération : CM260910_D04

Vu l'article L. 5511-1 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que :

« Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. »,

Vu l'article L. 5111-1 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que :

« Les collectivités territoriales peuvent s'associer pour l'exercice de leurs compétences en créant des organismes publics de coopération dans les formes et conditions prévues par la législation en vigueur. Forment la catégorie des groupements de collectivités territoriales (...) les agences départementales... »,

Vu l'adhésion de la commune de Capinghem à l'agence iNord,

Vu les statuts de l'agence, notamment ses articles 5 et 10, qui prévoient que les communes et les EPCI sont représentés à l'agence par un représentant titulaire et un représentant suppléant,

Considérant que, suite au renouvellement général du conseil municipal intervenu en 2026, il y a lieu de désigner les nouveaux représentants de la commune de Capinghem pour siéger à l'agence,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DÉCIDE :

CM260910_D04 – Désignation des représentants de la commune de Capinghem à l'agence iNord

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le

ID : 059-215901281-20260910-CM260910_D04-DE

25 SEP. 2026 S²LO

- De désigner M. Thierry WIDHEN en qualité de représentant(e) titulaire à l'Agence iNord ;
- De désigner M. Louis FEDERICO en qualité de représentant(e) suppléant(e) ;
- De charger Monsieur le Maire de mettre en œuvre la présente délibération.

Résultat du vote : Pour : 22 Contre : Abstention : Unanimité : Oui

Certifié conforme,
Fait et délibéré en séance du jour, mois et
an ci-dessus mentionné,

Louis FEDERICO
Secrétaire de séance



Vincent DUCOURAU
Maire de Capinghem



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture et publication le 23 SEP. 2026